CONFIEZ-NOUS VOS RELANCES CLIENTS

ET RETROUVEZ UNE TRÉSORERIE SAINE!

RÉCUPÉREZ VOTRE CRÉANCE PLUS RAPIDEMENT

BÉNÉFICIEZ DU POIDS LÉGAL DE VOTRE EXPERT-COMPTABLE CONCENTREZ-VOUS SUR VOTRE CŒUR DE MÉTIER

CONSERVEZ UNE RELATION SEREINE AVEC VOS CLIENTS

Vous avez des créances et vous n'arrivez pas à vous faire payer?

Il est difficile de relancer ses clients mauvais payeurs :

- · manque de temps
- · manque d'arguments
- · vous n'osez pas
- · vous êtes gêné(e)

La base de votre relation fournisseur-client porte sur votre expertise métier et doit rester ainsi.

Faites appel à un professionnel du chiffre pour récupérer vos créances auprès de vos clients.

Votre relation restera saine, votre trésorerie aussi.

Le délai légal de règlement est de 30 jours et ne peut excéder un délai convenu entre les parties de 60 jours à compter de la date d'émission des factures.

Vous devez indiquer le mode de règlement sur votre facture (virement, chèque, prélèvement) et le délai de paiement.

Il vous faut également y indiquer une mention concernant les pénalités de retard.

Si vous avez respecté ces obligations légales, nous pouvons prendre en charge votre dossier.

Ce dont nous avons besoin

- Les coordonnées de votre interlocuteur.
- L'ensemble des échanges que vous avez pu avoir avec votre client.

Nous pourrons ainsi démarrer les relances, appeler vos clients et, le cas échéant, les mettre en demeure de payer.

Grâce à notre offre de tableaux de bord et analyses personnalisés, nous pouvons également vous aider à repérer les impayés plus rapidement et vous aider à récupérer les créances.



RELANCE SIMPLE : 40€*
MISE EN DEMEURE : 40€*

DOSSIER DE DEMANDE D'INJONCTION DE PAYER AUPRÈS DU TRIBUNAL : 60€* + 15% DE LA CRÉANCE RÉCUPÉRÉE →

*CES SOMMES SERONT AJOUTÉES A LA CRÉANCE ET DONC PAYÉES PAR VOTRE DÉBITEUR.



Vous souhaitez nous confier vos relances clients ?

Contactez-nous sur bonjour@cecoval.fr ou au 01.43.68.55.29

